



COMPTE RENDU N°73 REUNION DU CABINET DU 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt et un décembre à douze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;

Le conseiller à la planification et à la prospective, le conseiller aux évaluations financières et celui aux évaluations physiques, n'ont pas pris part à la réunion de ce jour pour cause d'absence du pays.

L'ordre du jour de la réunion a été amendé. Il comportait en définitive les points suivants.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 14 décembre 2023 ;
2. Point de l'installation du site web du RPPR ;
3. Poursuite des travaux relatifs à l'élaboration du répertoire des plans et programmes mis en œuvre au Congo de 1960 à 2023 ;
4. Point des décisions antérieures partiellement exécutées ;
5. Divers.

Point de l'installation du site web du RPPR

Le RPPR a démarré la réunion par l'examen du point relatif au site web en tenant compte de la présence du directeur général de la société KUBE Technologies, invité à faire sa présentation.

Répondant à l'invitation du RPPR, le directeur général de la société KUBE Technologies a dit qu'il n'avait pas été préalablement informé de la proposition retenue par le cabinet, sur les deux initialement faites. Au cours de l'échange qui a suivi, il a été précisé que le cabinet avait choisi la première proposition tout en y apportant quelques spécifications.

Le RPPR a précisé que la vocation du site est de diffuser des informations relatives aux missions et aux activités menées par le cabinet. Il n'y a pas lieu de mettre les acteurs du cabinet en exergue dans les publications du site web.

Il a demandé qu'il soit communiqué à la société Kube technologies tous les aménagements apportés à la proposition choisie par le cabinet. A cet effet, le directeur du cabinet a été instruit de la réunion au cours de laquelle cette question avait été traitée.

Le directeur général de la société Kube Technologies a requis la disponibilité du cabinet à l'occasion de ses visites pour la collecte des contenus qui permettront l'alimentation du site.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 14 décembre 2023.

Le compte rendu a été amendé dans son fond et dans sa forme. Il a été adopté et sera archivé suivant l'usage.

2. Poursuite de l'élaboration du répertoire des plans et programmes mis en œuvre au Congo de 1960 à 2023.

Le directeur du cabinet a indiqué que les recherches qu'il a poursuivies l'ont amené à ajouter un plan supplémentaire à la liste des treize premiers.



Le conseiller aux programmes et politiques économiques a également rendu compte de l'exploitation qu'il a faite de la documentation qui lui avait été confiée.

Après échange, le RPPR a redéfini la démarche à suivre et qui tient en trois (3) étapes.

1. Répertorier tous les plans et programmes ayant été exécutés ou en cours d'exécution au Congo entre 1960 et 2022. Cette information de base fera l'objet de publication dans le site web.
2. Résumer, en une page ou deux, le contenu de chaque plan ou programme en mentionnant notamment le contexte et la justification de sa mise en œuvre, ses objectifs, les moyens financiers y affectés, les actions menées et les résultats obtenus.
3. Rendre disponible sur le site web du RPPR l'intégralité des informations sur chaque plan ou programme (afficher les principaux documents du plan ou du programme sur le site web).

Le travail sur les plans et programmes de la période de 1960 à 2022 devra être organisé autour de ces trois (3) axes.

Le travail de recherche documentaire doit donc se poursuivre et s'accroître pour permettre la collecte des documents de chaque plan et programme répertorié.

Il est retenu que la liste définitive des plans et programmes répertoriés devra être adoptée à l'occasion de l'une des prochaines réunions du cabinet. A cette même réunion, il sera procédé à la répartition du travail de rédaction des contenus succincts.

Deux semaines après la répartition du travail, il sera procédé à l'examen des textes rédigés par chacun.

3. Point des décisions, des réunions antérieures, partiellement ou non exécutées.

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux a présenté ce point ainsi qu'il suit.

A. Rappel des décisions partiellement exécutées

A.1. Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

A.2. Créer le site web du RPPR

A.3. Elaborer la base des données primaires des plans, programmes et projets.

B. Exécution des décisions au 21 décembre 2023

B.1. Le processus de paiement de la facture du fournisseur du logiciel suit son cours auprès des services du ministère des finances.

Le représentant local du fournisseur en a été informé. Ce dernier a indiqué que la conception du logiciel serait presque achevée.

B.2. La société KUBE Technologies a été invitée à présenter son plan d'installation du site web du RPPR. Sa présentation est inscrite à l'ordre du jour de la réunion de ce 21 décembre 2023.

B.3. L'équipe constituée par l'Assistant principal du RPPR et l'un des chargés d'études au secrétariat permanent de la Task-Force des politiques économiques et sociales a commencé le travail d'alimentation de la base des données. A ce jour, les données relatives à 180 programmes et projets ont déjà été enregistrées suivant le schéma défini par le cabinet du RPPR.

Une présentation du travail réalisé pourra être faite à l'occasion de l'une des réunions à venir du cabinet.

5. Divers

Au titre des divers, le RPPR a suscité un échange sur la diffusion du rapport de suivi 2023 et sur les prochains rapports à élaborer.

S'agissant du rapport de suivi 2023, il a demandé à chacun d'apprécier le rapport dans sa forme telle que rendue par l'imprimeur.

De l'avis général, il est ressorti que le rapport de suivi 2023 est dans la forme en amélioration comparé au rapport d'évaluation 2022.

Le RPPR a informé le cabinet que le rapport de suivi a été remis à son très haut destinataire le, Président de la République, Chef de l'Etat. Il a été également remis au Premier ministre, chef du gouvernement.

Le RPPR a signé les lettres de transmission du rapport au ministre d'Etat, directeur du cabinet du Président de la République, aux Secrétaires généraux de la Présidence de la République et au secrétaire général du Gouvernement.

Le RPPR a instruit le directeur du cabinet de remettre personnellement, au ministre d'Etat, directeur du cabinet du Président de la République, aux secrétaires généraux de la Présidence de la République et du Gouvernement, les exemplaires du rapport et les courriers y relatifs.

Le rapport de suivi a été également transmis aux membres du gouvernement.

Il a été envisagé d'étendre la distribution du rapport de suivi 2023 à d'autres destinataires : les partenaires techniques et financiers, les présidents du Sénat, de l'Assemblée nationale, du Conseil économique, social et environnemental et de la Cour des comptes et de discipline budgétaire.

S'agissant des rapports à venir, le RPPR a fait noter qu'il est important de prévoir l'élaboration d'un rapport d'évaluation du PND, après deux ans de sa mise en œuvre. Les travaux de collecte des données relatives à la mise en œuvre du PND devraient être couplés à ceux de l'évaluation 2023 des programmes et projets, inscrits au budget 2023.



Il est prévu de produire le rapport d'évaluation 2023 au mois d'avril 2024, celui de l'évaluation du PND en juin 2024 et celui du suivi des programmes et projets, en septembre 2024.

Le RPPR a invité le cabinet à avoir en tête la production de l'application du PREF-CEMAC et d'un autre sur la mise en œuvre des ODD au Congo. En définitive, le cabinet devrait inscrire à son programme des activités 2024 la production de cinq (5) rapports de suivi et d'évaluation.

L'ordre du jour étant épuisé, le RPPR a levé la séance à 13 heures 30 minutes.

Adopté le

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT